



Commission Sportive

PV du 30/10/2023, saison 2023 / 2024

A. Match de coupe des réserves dimanche 15/10/2023 : les Villettes 2 - Blavozy 3

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Fabienne Bonnefoy

Objet: Réclamation d'après match des Villettes sur la participation d'un joueur

Le joueur A. M. a joué le week-end précédent en équipe 1 de Blavozy (Régional 1 Groupe B) contre Lyon La Duchère (composition en pièce jointe). De plus, il est interdit à un joueur ayant joué avec l'équipe fanion le week-end précédent de participer à une rencontre la semaine d'après avec l'équipe 3 .

Le joueur A. M. (numéro de licence 2545940654 a pourtant bien participé à la rencontre face à notre équipe ce week-end.

La Commission prend connaissance de la confirmation de la réclamation d'après match du club des Villettes, par courrier électronique en date du 15/10/23, pour la déclarer recevable en la forme,

Considérant le match de l'équipe 1 du 15/10/23 Langogne 1-Blavozy U.S. 1,
Considérant le règlement en vigueur,

Après consultation du fichier, aucune irrégularité n'est effective.

En conséquence, la Commission Sportive rejette la réclamation en la considérant comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain ;

Le Président de la Commission Sportive

Laurent REA

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-